

Trousse : souligner la Journée mondiale de l'enfance

Version - 2022



En collaboration avec Unicef Canada et La Grande semaine des tout-petits

Qu'est-ce que la Convention relative aux droits de l'enfant (CRE) ?

Inspirés des droits fondamentaux de l'homme, la **Convention relative aux droits de l'enfant (CRE)** de 1989 est un traité international qui reconnaît les droits propres aux enfants. Elle a été adoptée le 20 novembre 1989 par l'Organisation des Nations Unies. En décembre 1991, le Canada a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et s'est ainsi légalement engagé, en vertu du droit international, à protéger et à promouvoir les droits de l'enfant sur son territoire.

La CRE énonce ces droits dans 54 articles et une série de protocoles facultatifs.

[Pour les découvrir](#)

Pourquoi des droits spécifiques aux enfants ?

Les droits humains énoncés dans la **Déclaration universelle des droits de l'homme** s'appliquent à tous, peu importe l'âge, ce qui signifie que les enfants bénéficient des mêmes droits que les adultes. Cependant, en raison de leur vulnérabilité, la CRE repose sur l'idée fondamentale que les enfants sont des individus à part entière. Elle leur accorde ainsi un statut particulier en énonçant des droits spécifiques qui leur accordent une protection spéciale.

La Convention définit l'enfance comme une période qui dure jusqu'à l'âge de 18 ans.

[En apprendre plus](#)

Qu'est-ce que la Journée mondiale de l'enfance ?

Chaque année, on souligne dans plusieurs pays la **Journée mondiale de l'enfance (JME)**. C'est à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies que la date du 20 novembre a été choisie pour souligner cette journée spécialement dédiée aux droits des enfants.

La JME rappelle l'adoption, le 20 novembre 1989, de la CRE. La majorité des États membres des Nations Unies a ratifié cette convention, qui établit que chaque enfant est unique et lui confère des droits.

Le 20 novembre est une journée annuelle d'action pour les enfants, par des enfants. Le Canada a officiellement désigné le 20 novembre comme la **Journée nationale de l'enfant**.



Il s'agit d'une occasion **importante de défendre et sensibiliser la population** aux problèmes les plus urgents auxquels sont confrontés les enfants et les jeunes, au Canada et dans le monde.

L'implication du réseau Municipalité amie des enfants

En adhérant au réseau mondial des Villes amies des enfants, les municipalités du Québec s'engagent, par voie de résolution municipale, à respecter les engagements d'une Municipalité amie des enfants (MAE), dont celui de souligner annuellement la JME. **C'est l'occasion de faire connaître les droits de l'enfant et de souligner la contribution essentielle des adultes au respect de ces droits.**

De nombreuses actions et initiatives peuvent être déployées pour souligner cette journée spéciale. Les administrations municipales peuvent jouer différents rôles pour que l'ensemble des actrices et des acteurs municipaux, les enfants ainsi que leurs populations comprennent les droits qu'ont les enfants.

Actions clés en main

Cette année, en collaboration avec le **La Grande semaine des tout-petits** et **UNICEF Canada**, nous vous proposons une série d'actions à réaliser du 14 au 20 novembre.

Du 14 au 19 novembre : Grande semaine des tout-petits

En collaboration avec La Grande semaine des tout-petits

Du 14 au 19 novembre, c'est la [Grande semaine des tout-petits \(GSTP\)](#)! La GSTP vise à donner une voix aux quelque 512 000 tout-petits au Québec afin de faire de la petite enfance une véritable priorité de société.

La thématique de cette année est « **Rebondir ensemble! Car les tout-petits ont aussi des droits!** ». À titre de municipalité engagée dans la protection et la promotion des droits des enfants, vous êtes des alliées et des ambassadrices de premier plan de l'action en faveur des tout-petits.

Nous vous proposons du matériel de promotion spécifique pour faire rayonner votre engagement envers les droits des 0-5 ans :

1

Au courant de la semaine, partager sur les réseaux sociaux un droit de l'enfant, ainsi que votre engagement pour soutenir ce dernier au sein de votre municipalité

[Télécharger les 7 droits](#)

2

Afficher votre soutien à la Grande semaine des tout-petits sur les réseaux sociaux

[Télécharger le visuel](#)

3

Organiser une activité avec les 7 affiches des droits à colorier

Organisez une activité de dessin avec un groupe d'enfants en utilisant l'affiche à colorier.

Pssst : pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour sensibiliser les enfants à leurs droits? Allez à l'action *Faire connaître les droits de l'enfant plus bas*.

[Télécharger les affiches](#)



Le 20 novembre : Journée Mondiale de l'enfance

Ambassadrices des droits de l'enfants, les Municipalités amies des enfants (MAE) sont directement interpellées par cette journée qui souligne les droits de **tous les enfants âgés de 0 à 17 ans**. C'est l'occasion pour les MAE d'afficher leur engagement, mais aussi éduquer la population sur les droits des enfants, car « connaître et respecter leurs droits, c'est y contribuer ».

1

Faire connaître les droits de l'enfant

1.1

Diffuser le slam sur les droits de l'enfant réalisé par le comité jeunesse de la Ville de Victoriaville.

[Partager cette vidéo](#)

1.2

Relever le défi GO BLUE : activités de sensibilisation aux droits de l'enfant auprès de l'ensemble de la population - [En collaboration avec Unicef Canada](#)

Joignez-vous à UNICEF Canada et colorez votre quartier, votre lieu de travail et vos médias sociaux pour sensibiliser au droit d'avoir une enfance!

Ce que vous pouvez faire :

- Habillez-vous en bleu et utilisez les accessoires de notre cabine photo pour prendre une photo et la publier sur les médias sociaux.
- Passez le mot en partageant sur vos comptes les graphiques et les vidéos que nous avons publiés sur les médias sociaux.
- Écrivez un message de remerciement à la craie bleue sur le trottoir.
- Faites un bricolage avec les enfants de votre entourage pour leur expliquer en quoi consistent les droits de l'enfant.
- La trousse à outils Go Blue regroupe des idées et des activités amusantes qui inciteront tout le monde à participer.

[Télécharger la trousse #GoBlue](#)



BONUS : Profitez des activités ludiques pour expliquer l'origine, les objectifs de la Convention relative aux droits de l'enfant (CRE) et présenter les droits aux personnes participantes. Voici plusieurs ressources, outils et activités pour discuter des droits avec les enfants :

[Arbre de droit](#)

[Livret de jeux 4-8 ans sur les droits de l'enfant](#)

[On ne joue pas avec mes droits](#)

[Les incontournables : le kit pour découvrir les droits de l'enfant](#)



1.3

Poser des affiches des droits de l'enfant simplifiés dans les lieux publics de votre municipalité.

[Télécharger et imprimer l'affiche](#)

2

Souligner votre engagement envers les droits de l'enfant

2.1

Afficher sur les réseaux sociaux votre adhésion au réseau des Municipalités amies des enfants.

[Télécharger le visuel](#)

Exemple de publication pour souligner votre engagement :

Dans notre municipalité, les enfants sont au cœur de nos priorités.

C'est pourquoi nous sommes officiellement reconnus **Municipalité amie des enfants (MAE)**.

Cette reconnaissance, unique en Amérique du Nord, **démontre notre engagement envers le respect des droits de l'enfant**, mais aussi le respect de leurs besoins et intérêts dans l'ensemble de nos décisions.

Notre objectif est d'offrir un milieu de vie accueillant et accessible à tous nos plus jeunes citoyennes et citoyens, tout en améliorant leur sécurité, leur environnement ainsi que leur accès à la culture et aux loisirs.

[Ajouter une partie personnalisée en lien avec vos engagements envers les droits de l'enfant dans votre municipalité]

[Insérer le visuel]

N'hésitez pas à modifier cette publication afin qu'elle corresponde aux actions entreprises par votre municipalité.

2.2

Faire une levée de drapeau pour afficher votre adhésion au réseau MAE.

[Voir le drapeau MAE](#)

Déclinaison : faire une allocution au conseil municipal ou lors d'un événement public

2.3

Participer au mouvement des bâtiments tournent au bleu! - **En collaboration avec UNICEF Canada**

Répondez à l'appel de l'UNICEF en **illuminant votre hôtel de ville ou un monument emblématique de votre municipalité en bleu**, la couleur de l'UNICEF.



L'initiative « les bâtiments tournent au bleu » invite les collectivités à illuminer des monuments phares de leur territoire en bleu pour **mettre la Convention relative aux droits de l'enfant en lumière, tout comme leur engagement envers les plus jeunes**. Au Canada, et partout dans le monde, des bâtiments, des monuments et des points d'intérêt s'illumineront le 20 novembre.

Au cours des dernières années, les points d'intérêt « bleus » au Canada allaient du BC Place Stadium et du Vancouver Convention Centre, en passant par la Tour CN de Toronto et les chutes du Niagara, jusqu'à la Grande Roue du Vieux-Port de Montréal. Le mouvement a aussi rejoint l'Opéra de Sydney, la Tour Eiffel en France, l'Acropole en Grèce, les Pyramides de Gizeh, Chichen Itza au Mexique, l'Empire State Building à New York et bien d'autres monuments emblématiques!



<https://unicef-france.medium.com/la-france-illumine-aux-couleurs-dunicef-pour-les-30-ans-de-la-cide-716b9015a475>

Bonus : Pour aller plus loin, combinez l'illumination avec un message sur les réseaux sociaux.
Exemple :

À l'occasion du 20 novembre, Journée internationale des droits de l'enfant, [nom de votre municipalité] souhaite **mettre en lumière la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que notre engagement envers celle-ci**. Au Québec, le réseau des Municipalités amies des enfants se mobilise pour les droits des enfants et fait de ces derniers une priorité dans l'ensemble de leurs décisions.

En l'honneur de cette journée, [nom du bâtiment] sera symboliquement illuminé en bleu aux couleurs de @UNICEF Canada FR.

Pour en apprendre plus sur notre engagement envers les droits des enfants : [mettre le lien vers une page d'intérêt de votre site internet]

#GoBlue #Journéenationaledelenfant

Déclinaison : projeter les droits de l'enfants ou organiser une exposition interactive.

3 Se former sur les droits de l'enfant

3.1 Suivre un cours gratuit en ligne sur les droits de l'enfant.

[En savoir plus](#)



Références

Nations Unies : <https://www.un.org/fr/observances/world-childrens-day>

UNICEF International : <https://www.un.org/fr/observances/world-childrens-day>

UNICEF Canada : <https://oneyouth.unicef.ca/fr/journee-nationale-de-lenfant#:~:text=Le%2020%20novembre%2C%20le%20Canada,de%20l'enfant%20en%201989>.